

C.G.V. (Conditions Générales de Vente) Prestation de services

DROITS D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION DES ENREGISTREMENTS VOIX-OFF

Le présent document est un contrat définissant vos droits relatifs à l'exploitation des prestations voix-off produites par Mme Coralie PENA (dit CORALIEVOIXOFF.COM), Comédienne Artiste-Interprète / Voix-off professionnelle et propriétaire du site www.coralievoixoff.com ®.

En effectuant une commande de prestation voix-off à Mme Coralie PENA, nommée CORALIEVOIXOFF.COM, le Client déclare accepter intégralement et sans restriction les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES & LICENCE D'EXPLOITATION ET DE REPRODUCTION DES ENREGISTREMENTS VOIX-OFF. Cette licence est conclue entre La CONCÉDANTE CORALIEVOIXOFF.COM et LE CLIENT. Le Client est nommé dans le devis et la facture.

1 – Préambule

Les enregistrements voix-off réalisés par CORALIEVOIXOFF.COM ne sont pas gérés par la SACEM ni aucun organisme de gestion collective au titre du droit d'auteur ni aucun organisme tel la SCPA ; par conséquent, ces organismes ne peuvent demander quelconque redevance ou rétribution d'aucune sorte au Client.

Toutefois, et notamment dans le cadre de l'usage fait par le client (voix mixée à une musique par exemple) ou de diffusion dans un lieu public, une disposition légale qui concerne les « droits voisins » peut s'appliquer, auquel cas l'organisme mandaté est la SPRÉ ; s'agissant d'une loi, ni CORALIEVOIXOFF.COM ni aucune autre entité ne peut vous en dispenser si elle s'applique.

2 – Tarifs et paiements

Les prix sont ceux applicables au moment de la commande conformément au devis établi. Les prix sont exprimés en Euro HT (hors Taxes) lors de la négociation, et sont facturés avec la TVA. Les conditions tarifaires faites sur **devis** ont une durée de validité de **30 jours** à compter de l'émission de l'offre. Les tarifs, définis par CORALIEVOIXOFF.COM tiennent compte de l'utilisation finale qui sera faite des enregistrements voix-off commandés, cette utilisation étant définie sur le devis et sur la facture.

Les **factures** sont envoyées par CORALIEVOIXOFF.COM en fin de mois, et doivent être exclusivement réglées par virement bancaire ou Paypal. Celles-ci sont à régler « **à réception** » ou à « **30 jours** ». Le fichier contenant la voix-off est envoyé via Wetransfer,

Droits d'exploitation / diffusion : clause spécifique

Toute commande d'enregistrement voix-off donne lieu dès la réception de la facture ou à 30 jours au versement intégral du montant indiqué sur la facture (prix TTC) adressée au client. Pour toute commande, le droit d'exploitation est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué.

La perception intégrale du montant facturé donne lieu à une autorisation de diffusion (rachats de droits). **Aucun droit de diffusion, d'exploitation ou tout usage quel qu'il soit ne sont accordés tant que la facture demeure en cours, c'est à dire impayée ou même partiellement payée.** Dans ce cas, CORALIEVOIXOFF.COM peut interdire toute exploitation et

usage de l'enregistrement jusqu'à recouvrement de la totalité du solde facturé ; et si nécessaire, engager une procédure de recouvrement de créances appelée : injonction de payer.

Prestations, enregistrements : clause spécifique

Pénalités de retard & frais de recouvrement

Indemnité pour frais de recouvrement : tout retard de paiement donne lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit de CORALIEVOIXOFF.COM. Cette indemnité, d'une valeur de 40€ HT, est due de plein droit et sans formalité par le Client en retard. Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, CORALIEVOIXOFF.COM peut demander, sur justifications, une indemnisation complémentaire.

Pour tous les clients professionnels et entreprises à l'exclusion des particuliers, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012- 387 du 22 mars 2012, tout incident de paiement est passible d'une indemnité forfaitaire de **40.00 EUROS (€) HT**.

Les frais de recouvrement s'élèvent à 40 EUROS HT € pour toute facture non réglée à la date d'échéance.

Le taux des pénalités de retard **est fixé à 12 % par relance après échéance.**

3 – Exploitation des enregistrements voix-off

En contrepartie du paiement intégral du prix des prestations voix-off commandées à CORALIEVOIXOFF.COM, le Client intègre les travaux remis dans les limites et conditions fixées dans le devis et la facture, à l'exclusion de toute autre utilisation. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite et/ou l'acquisition d'une licence supplémentaire et/ou l'établissement d'un contrat spécifique à l'usage souhaité. CORALIEVOIXOFF.COM se réserve le droit de ne pas concéder d'autorisation supplémentaire sans avoir à en justifier les raisons.

Sont strictement interdits :

- Toute forme de contrefaçon ;
- Tout usage lié directement ou indirectement avec toute forme d'atteinte à un tiers, au droit des marques, à toute personne morale ou physique,
- Tout usage lié directement ou indirectement au commerce sexuel,
- Tout usage lié directement ou indirectement avec toute forme d'incitation à la haine raciale, religieuse, politique, de violence, d'actes illégaux, dégradant, pouvant choquer l'esprit du public,
- Et plus généralement tout usage considéré directement ou indirectement comme « contraire aux bonnes mœurs » ;
- Le Producteur (ou le studio) s'engage à ce que les enregistrements de la prestation de Coralie PENA et plus généralement sa voix dans le cadre de la prestation objet du présent contrat, ne soient pas utilisés aux fins d'effectuer du machine learning/apprentissage automatique, de développer et d'entraîner une IA (intelligence artificielle) ou dans le cadre de logiciels d'assemblage de mots, enregistrés dans un ordre et intentions non prévus au moment des enregistrements, de base de données entraînant une Intelligence Artificielle à produire/reproduire/simuler la voix, d'analyse et manipulation de phonèmes, de synthèse vocale, de génération d'échantillons, de tous systèmes utilisant ou modifiant le timbre, le jeu, le texte et la personnalité de l'acteur dont la finalité serait notamment d'enregistrer un autre texte (Text to Speech) ou des

intentions de jeu différentes que celles exprimées dans le cadre de l'enregistrement objet des présentes. Le Producteur (ou le studio) s'engage par ailleurs à mettre en place tout dispositif de nature technique et contractuel pour garantir le respect de l'engagement prévu ci-avant.

4 – Reproduction d'une prestation voix-off

Le Client peut reproduire sur tout type de support l'enregistrement voix-off dont il possède la licence d'exploitation, si et seulement si ladite reproduction est considérée comme copie de sauvegarde ou si les clauses spécifiques à la licence obtenue le permettent explicitement.

5 – Cession – revente – transfert de licence

Le Client (généralement une station de radio, une société de production audiovisuelle ou société de services VOIX-OFF en ligne sur internet) est autorisé à revendre la prestation VOIX OFF au commanditaire (client à l'origine de la commande) pour les usages spécifiés entre les parties par e-mail, dans le devis, la facture émis par CORALIEVOIXOFF.COM ; en revanche, le Commanditaire n'est autorisé ni à revendre ni à concéder des sous-licences. Aucune forme de transfert de droit n'est autorisée au-delà de l'exploitation d'origine prévue à la commande de l'enregistrement VOIX-OFF.

D'une manière générale, le Commanditaire ne peut pas louer, vendre, transférer ou accorder quelconque droit sur les enregistrements VOIX-OFF sous quelque forme que ce soit, à aucune personne morale.

6 – Modifications autorisées

Toute forme d'échantillonnage, de mixage, de traitement sonore de l'enregistrement voix-off est autorisé par le client dans le respect de la commande initiale pour laquelle le devis, l'enregistrement et la facture ont été établis. L'usage de l'enregistrement de la voix-off à l'origine de la commande est mentionné sur chaque devis et chaque facture et ne peuvent être détourné de l'exploitation prévue.

7 – Droits d'exploitation libérés sous règlement de facture

Les droits d'exploitation des enregistrements sonores livrés "voix-off", délivrés par CORALIEVOIXOFF.COM, débutent à réception de la totalité du règlement de la facture adressée ; et prennent fin automatiquement en cas de violation par le Client de ses obligations au regard dudit contrat. CORALIEVOIXOFF.COM se réserve le droit d'annuler de façon immédiate et irrévocable toute licence dont l'utilisation serait en rapport avec un fait considéré comme « contraire aux bonnes mœurs » ou contraire à l'article 3 de ce document ou contraire à l'ordre public ou faisant l'objet d'un impayé de facture. Le Client devra alors cesser immédiatement toute utilisation des enregistrement voix off fournis par CORALIEVOIXOFF.COM. Toute violation au regard de ce contrat par le Client, ou toute violation au regard du Code de la Propriété Intellectuelle pourra entraîner des poursuites.

Les sanctions applicables sont celles définies dans le Code de la Propriété Intellectuelle. CORALIEVOIXOFF.COM se réserve le droit d'annuler un droit d'exploitation de l'enregistrement en cas de force majeure.

8 – Responsabilité – limites de responsabilité

CORALIEVOIXOFF.COM s'engage à garder de manière confidentielle toute information fournie par le Client (une station de radio, une société de production audiovisuelle ou société de services VOIX-OFF en ligne sur internet), qui a toutefois été déclarée comme telle au préalable par ce même Client.

Le Client est seul responsable de la mise en place des enregistrements voix-off en vue de leur utilisation et leur diffusion ; cette procédure est sous l'entière responsabilité et l'entière charge du Client.

CORALIEVOIXOFF.COM décline toute responsabilité des éventuelles conséquences, quelles qu'elles soient, quelle qu'en soit la nature, de l'utilisation des enregistrements voix-off et de l'utilisation des fichiers informatiques mis à la disposition du Client, et/ou la non possibilité d'utiliser les fichiers informatiques fournis par CORALIEVOIXOFF.COM.

CORALIEVOIXOFF.COM, ne pourra être tenue responsable des dommages subis par le Client du fait de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les enregistrements voix-off.

9 – Garantie

Les défauts de ton, de diction ou la nécessité de reprise suite à une modification du script devront être signalés **dans les 15 jours** suivant la livraison de la commande. Dans ce cas, le Client pourra obtenir une ou plusieurs révision(s) appelées : "retake(s)" de l'enregistrement selon les modifications communiquées par le client. **À noter** : toute modification de script après livraison du ou des fichier(s) audio pourront faire l'objet d'un supplément monétaire (nouvelle facture) selon la charge de travail liée à ces modifications. Toute reprise après enregistrement pour changement de script est facturée minimum 100 €.

10 – Livraison et enregistrement

Chaque livraison de commande voix-off est envoyée par wetransfer ou autre support convenu entre les partis (Google drive, Dropbox etc ...), dans un délai défini entre CORALIEVOIXOFF.COM et LE CLIENT. Délai allant de 2h à 5 jours suivant les besoins du client.

La livraison gratuite des produits s'effectue par téléchargement internet, et/ou pièce jointe en e-mail, et/ou autres formes électroniques (tel que Google drive, Dropbox etc ...). CORALIEVOIXOFF.COM décline toute responsabilité si le Client ne reçoit pas les e-mails qui lui sont adressés (logiciels anti spam, tout problème informatique et/ou d'accès à Internet bloquant la réception des courriers électroniques envoyés par CORALIEVOIXOFF.COM).

En cas de problème de transmission des fichiers par voie électronique, le Client avertira CORALIEVOIXOFF.COM et pourront convenir ensemble d'un envoi postal à la charge du Client.

Les enregistrements voix-off sont fournis via un support numérique (Téléchargement ou pièces jointes par email) sous forme de fichier audio WAV, ou sur demande : MP3 (ou autre format à préciser lors de la commande).

Par défaut, les enregistrements voix-off sont réalisés par CORALIEVOIXOFF.COM, équipée d'un Studio professionnel (Cabine acoustique, micro neumann U87 etc ... détail [ici](#)). La qualité des enregistrements est adaptée pour les utilisations d'habillage de site internet, publicité diffusée radio et/ou la télévision, cinéma, message d'attente téléphonique, vidéo interne d'entreprise, etc... Les prestations voix-off destinées à la Télévision et/ou le cinéma peuvent, sur demande spécifiques des sociétés de productions, s'effectuer dans leurs locaux (basés généralement à Paris).

Les sessions d'enregistrements en direct avec le client peuvent également être organisées par Sessionlink pro, Source Connect NOW ou ipdTL à la demande du client.

11 – Propriété intellectuelle

Toutes les études, devis, propositions, documents établis par CORALIEVOIXOFF.COM restent et demeurent la propriété de CORALIEVOIXOFF.COM et ne peuvent pas être communiqués à des tiers ni réutilisés par le client.

12 – Droit de référence

S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité. CORALIEVOIXOFF.COM est en droit de mentionner le Client parmi ses références, avec accord du client et transmission du montage final à des fins de démonstration en ligne, dit – DÉMO – sur le site internet CORALIEVOIXOFF.COM TM aux liens suivants :

- démos audio : <https://www.coralievoixoff.com/fr/demo-voix-off>

(Sauf dispositions contraires précisées par la société de production : par exemple, projet sous contrat de confidentialité).

13 – Articles spécifiques concernant les prestations voix-off

Le Client est autorisé à couper, traiter et mixer une voix-off brute produite par CORALIEVOIXOFF.COM sans accord préalable. Le ou les domaines d'utilisation concédé(s) pour une commande sera (seront) clairement mentionné(s) dans le devis et la facture.

14 – Informatique et Libertés

Conformément à la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de mise à jour et de suppression des données (adresse e-mail) qui le concernent. Le Client peut exercer ce droit en envoyant un courriel ou une lettre simple ou recommandée à CORALIEVOIXOFF.COM.

Les informations recueillies via le formulaire de contact sont enregistrées dans un fichier informatisé par [coralievoixoff.com](https://www.coralievoixoff.com) pour la gestion de notre clientèle.

*Elles sont conservées pendant **5 ans** et sont destinées à [coralievoixoff.com](https://www.coralievoixoff.com)*

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : coralie@coralievoixoff.com

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

15 – Loi et juridiction

Les enregistrements voix-off produits et livrés par [Coralie PENA](#), sont régis par [les droits applicables aux Artistes-Interprètes \(CPI, art. L. 212-1 s.\)](#). S'applique également à toutes les licences, quelle que soit leur spécificité. Le droit français est applicable aux présentes. Tous différends entre les parties, qu'ils découlent de la validité ou de l'interprétation des présentes, seront soumis à la compétence devant un tribunal.

DROITS D'EXPLOITATION

✍ Les droits d'exploitation sont accordés pour chaque enregistrement voix-off. Les droits d'exploitations varient selon l'usage de l'enregistrement et le média diffuseur. Pour plus d'informations, [contactez-moi](#).

© 2020-2021